COMMUNE DE BOUVIERES

# Procès-verbal de la séance du 1er octobre 2026

Le 1er octobre 2026 à 20h, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 24 septembre 2026, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Philippe REYNAUD.

**Présents :** Philippe REYNAUD, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN, Isabelle SANTI, Amélie VIGNE, Audrey REMUET, Anne OUVRARD, Isabelle PINGUET, Brigitte TARDY, Damien BOMPARD

**Absents** : Pieter LECLERCQ

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.
Jean-Noël PETITJEAN est désigné secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2026
- Présentation du dispositif Mobil'sport par Quentin, animateur sportif en milieu rural
- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2025
  - Service de l'eau de Bouvières
  - ANC - SIEA
- Dossier sécheresse : demande de reconnaissance de l'ét at de catastrophes naturelles
- Obligation légale de débroussaillement (OLD) : information s
- Le multiservice
- Commissions communales
- Questions diverses et informations

---

**1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2026**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**2°) Présentation du dispositif Mobil'sport par Quentin, animateur sportif en milieu rural**
Mobil'sport est un outil pour favoriser une bonne hygiène de vie accessible à toutes et à tous. Il s'agit de rendre possible l'activité sportive encadrée dans les zones rurales isolées, de s'adresser à tous publics et de proposer un large éventail d'activités sportives pour favoriser la souplesse, l'équilibre, l'endurance et éventuellement la force. Un large éventail d'activités sportives est proposé pour entretenir une bonne santé. Mobil'sport se propose d'apporter une régularité adaptée et sécurisée en faveur d'un bon niveau de forme globale au bénéfice de chaque participant. Pour se faire l'animateur sportif dispose d'un véhicule adapté avec tous le matériel nécessaire.
La finalité est de favoriser le lien social tout en permettant de lutter contre les dangers liés au surpoids et à la sédentarité. Toutefois l'intervenant fait remarquer qu'il n'est pas habilité à encadrer un public à mobilité réduite, personnes affectées de pathologies particulières (cognitives par exemple), personnes âgées dépendantes.
Mobil'sport est une association 1901 dont les partenaires sont le Département, la Région et le ministère des Sports.
Des supports explicatifs (flyers, livrets, site communal) seront mis à disposition du public.

**3°) Rapport sur le prix et la qualité du service 2025**

- **RPQS 2025 service de l'eau à Bouvières**

La secrétaire à la demande de Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau géré par la commune.
La commune est desservie par trois réseaux distincts : le captage de « Faucon », Laty/Morgand, et Grand Bois. Le règlement de service a été approuvé le 4 septembre 2008 et le Schéma directeur achevé le 20 septembre 2024. Nous avons actuellement 125 abonnées pour une consommation moyenne annuelle de 70.34 m3/an (53m2 en 2024). Nous avons constaté une consommation anormalement élevée sur le réseau du captage « Faucon » dû à une fuite du réseau chez un particulier. Ce problème étant résolu le rendement global du réseau sera désormais très satisfaisant. Monsieur le Maire rappelle que les relevés de compteurs généraux (sortie de réservoirs) sont réalisés chaque mois (par le Maire et l'employé municipal).
Des travaux sont en cours au réservoir des Marroux et sur la conduite de départ du captage du « Grand Bois ».
Le service distribue 13590 m3 sur 9,74 km de réseau communal. Suivant les références nationales notre prix de l'eau est 1.92€ TTC par m3. Le total des recettes de vente d'eau au 31 décembre 2025 s'élève à 20152€ (16865€ en 2024).
L'eau est traitée par UV et nous n'avons pas relevé d'anomalie sur la qualité de l'eau délivrée aux habitants. En fin de rapport vous trouverez un tableau récapitulatif des indicateurs qui montre que le travail fourni antérieurement sur le réseau est positif.
Ce rapport sera publié sur SISPEA et mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet.

***Délibération n° DE2026036***
A l'unanimité, le conseil municipal adopte le RPQS 2025 du service de l'eau de Bouvières.

- **RPQS 2025 de l'assainissement non Collectif**

Le Maire présente le rapport de l'ANC transmis par le SIEA.
Le rapport n'appelle aucune remarque ni observation.

**4°) Dossier sécheresse : demande de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles**
Le maire rappelle que lors du conseil, il avait proposé de demander une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de sécheresse et de réhydratation des sols.
Une campagne d'information, diffusée par voie d'affichage et sur le site internet de la commune, a invité les habitants à déclarer en mairie les fissures ou dégradations apparues sur leur logement.
Le recensement a permis de dénombrer environ 8 bâtiments touchés par ce phénomène.
Le Maire signale qu'il va donc déposer un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et demande au conseil municipal de délibérer en ce sens pour soutenir la démarche.

**Délibération n° DE2026037**
A l'unanimité, le conseil municipal soutient la démarche engagée par le Maire en vue d'obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Monsieur le Maire précise que chaque particulier concerné devra faire une déclaration auprès de leur assureur dès que la Préfecture nous aura notifié leur acception. Les particuliers auront un mois seulement pour faire leur déclaration à compter de la date de publication de l'arrêté.

**5°) Obligation légale de débroussaillement (OLD) : informations**
Cette obligation concerne plus particulièrement la Commune de Bouvières qui se situe dans le périmètre à risque. Des brochures explicatives sont distribuées aux élus à des fin de diffusion.
Pour notre commune la planification du contrôle par les services de sécurité est la suivante :

- Le 26 octobre 2026 réunion publique
- De novembre 2026 à janvier 2027 réunion technique
- De mai à juillet 2027 phase de contrôle pédagogique
- Juin à juillet 2028 phase de contrôle répressif

**6°) Multiservices**

Monsieur le Maire rappelle que l'état des lieux de sortie et l'état des lieux entrant ont été effectués en présence de deux élus à chaque visite. Il n'y a rien de particulier à signaler. Les repreneurs peuvent désormais lancer leur activité.
Nous pensons pouvoir disposer d'une aide du SDED pour financer des travaux d'isolation (plafond).
M Paturel précise que la société repreneuse du bail s'oriente vers un bistrot de pays avec une épicerie de produits locaux et une ouverture sur 8/9 mois de l'année.
Il ne souhaite pas en dire plus pour l'instant.

**7°) Commissions communales**

- **Commission communication**

Présentation de la lettre d'information qui devrait être publiée 2 ou 3 fois par an. Les rubriques principales sont : la vie de la Commune, les associations, passeurs de mémoire, les différents évènements familiaux…Le format sera une feuille A3 pliée en 2 (l'édition se fera chez un imprimeur).
A partir du site internet les habitants pourront s'inscrire à la Newsletter qui reprendront les rubriques de la lettre d'information.
Audrey REMUET pourra bénéficier d'une formation pour l'utilisation du site internet.

- **Commission embellissement**

Actuellement les éléments rassemblés ne permettent pas de présenter une vue complète des projets émis au cours de la première réunion de la Commission. Certains devis manquent de clarté dans le descriptif des travaux demandés.

- **Commission assainissement**

L'entreprise ATTP fournira le 15 de ce mois un devis estimant le coût d'installation du réseau nécessaire pour le raccordement aux microstations de tous les habitants du centre du village (environ 60 maisons).
Le 15 octobre 2026 le Maire de Teyssières nous invite à visiter leurs microstations.
Anne OUVRARD s'interroge sur le projet et les solutions choisies.
Philippe REYNAUD explique que le projet et le travail sur d'autres solutions ont été étudiées avec différents cabinets. Les propositions faites présentaient un « bilan financier astronomique » pour le budget communal. Ils exprimaient également des points non résolus, notamment l'implantation de la station.
Il va peut-être falloir envisager la mise à jour du schéma directeur de l'assainissement.

**8°) Questions diverses et informations**

- **Camping**

Le SDED peut éventuellement subventionner un « chauffe-eau solaire » à hauteur de 50% du montant. Nous pouvons compléter les aides par des demandes au Département et à la Région
Pour information, à compter du 1er janvier 2027, le Trésor Public n'acceptera plus les chèques pour le paiement du camping. Les moyens de paiement actuels sont : espèces, chèques, chèques vacances et depuis cet été, le virement. La solution d'un TPE n'est pas adaptée au fonctionnement du camping. Il restera toujours 3 moyens de paiement.

- Audrey REMUET signale que Mme PIFANO lui a encore envoyé des messages par rapport au stationnement. Il lui est conseillé de dire à Mme PIFANO de prendre contact avec la mairie.

- Damien BOMPARD signale qu'au hameau des Granges, des voitures sont souvent stationnées sur la voirie et bloque le chemin communal. Il faudrait signifier, oralement ou par écrit, aux personnes concernées que le stationnement ne doit pas obstruer complément la voirie ouverte à la circulation publique.

- Damian PATUREL demande que cette année nous achetions un sapin de Noël type « Normann »

Les conseillers ne sont pas très favorables et trouve la solution actuelle plutôt satisfaisante et traditionnelle. Il vaut mieux partir sur un « pin » pas très grand mais à réfléchir.

- Isabelle SANTI demande une réunion pour lé choix des colis de Noël aux ainés.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.***
***Le prochain conseil est fixé au jeudi 12 novembre 2026.***